

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE  
DU 15 MARS 2008**

---

**L'AN DEUX MIL HUIT, le 15 mars, à 10 h 00**, les membres du Conseil Municipal de la Ville du TOUQUET-PARIS-PLAGE, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars 2008, se sont réunis, à l'Hôtel de Ville, sur la convocation du 10 mars 2008 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Daniel FASQUELLE, Adjoint au Maire sortant, ayant procédé à l'installation des Conseillers Municipaux, la séance a d'abord été présidée par Mme Sophie MOREL, doyenne d'âge puis par M. Daniel FASQUELLE après qu'il ait été élu Maire.

M. Maxime JUDD a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

**ÉTAIENT EN OUTRE PRÉSENTS :**

Mme Juliette BERNARD-BIEBUYCK, M. Denis CALOIN, Mme Anne CHOTEAU, M. Paul DUMONT, Mme Madeleine DERAMECOURT, M. Hervé DEPERNE, Mme Lilyane LUSSIGNOL, M. Philippe HAGNERÉ, Mme Marie-Joseph BETTE-DUPONT, MM. Bernard BAUDOUX et Gérard DESCHRYVER, Mme Janick GOETHELUCK, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Karine LE BOURLIER-BERNARD, M. Jacques COYOT, Mme Lydwine LUTERNAUER-CAMPION, M. Thierry LEFAIRE, Melle Emilie COLPAERT, M. Francis BEAURAIN, Mme Delphine PETIT-VAYRON, Mme Michèle BIUNDO, M. Hugues DEMAY-DEBÈVE, M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT, M. Thierry GRÉGOIRE et Mme Liliane CARLIER.

**Proclamation des résultats du scrutin du 9 mars 2008 :**

- La liste « Le Touquet de demain » a obtenu 2 562 voix, ce qui se traduit par l'attribution de 25 sièges.
- La liste « Union pour l'avenir du Touquet - Vive la vie au Touquet-Paris-Plage » a obtenu 708 voix, ce qui se traduit par l'attribution de 2 sièges.
- La liste « Le Touquet pour tous » a obtenu 571 voix, ce qui se traduit par l'attribution de 2 sièges.

Par voie de conséquence, ont été élus :

M. Daniel FASQUELLE, Mme Juliette BERNARD, M. Denis CALOIN, Mme Anne CHOTEAU, M. Paul DUMONT, Mme Madeleine DERAMECOURT, M. Hervé DEPERNE, Mme Lilyane LUSSIGNOL, M. Philippe HAGNERÉ, Mme Marie-Joseph BETTE, M. Bernard BAUDOUX, Mme Sophie MOREL, M. Gérard DESCHRYVER, Mme Janick GOETGHELUCK, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Karine LE BOURLIER, M. Jacques COYOT, Mme Lydwine LUTERNAUER, M. Thierry LEFAIRE, Melle Emilie COLPAERT, M. Francis BEAURAIN, Mme Delphine PETIT-VAYRON, M. Maxime JUDD, Mme Michèle BIUNDO, M. Hugues DEMAY-DEBÈVE, tous appartenant à la liste « Le Touquet de demain ».

M. Patrick DOUSSOT et Mme Nathalie HERBAUT, tous deux appartenant à la liste « Union pour l'avenir du Touquet - Vive la vie au Touquet-Paris-Plage ».

M. Thierry GRÉGOIRE et Mme Liliane CARLIER, tous deux appartenant à la liste « Le Touquet pour tous ».

**I ORGANISATION MUNICIPALE**

**1) Élection du Maire (scrutin secret)**

Une seule candidature a été présentée : celle de M. Daniel FASQUELLE au nom de la liste « Le Touquet de demain ».

M. Daniel FASQUELLE ayant obtenu 25 voix (4 bulletins blancs) a été élu Maire du Touquet-Paris-Plage.

**2) Fixation du nombre des adjoints au Maire**

Le nombre des adjoints est fixé à 8.

**Unanimité des présents et représentés.**

### 3) **Election des adjoints au Maire** (scrutin secret)

Une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire conduite par Mme Juliette BERNARD a été déposée.

Ayant obtenu 25 voix (4 bulletins blancs), sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

Mme Juliette BERNARD 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,  
M. Hervé DEPERNE 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire  
Mme Anne CHOTEAU 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire  
M. Paul DUMONT 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire  
Mme Madeleine DERAMECOURT 5<sup>ème</sup> adjointe au Maire  
M. Denis CALOIN 6<sup>ème</sup> adjoint au Maire  
Mme Lilyane LUSSIGNOL 7<sup>ème</sup> adjointe au Maire  
M. Philippe HAGNERÉ 8<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

### 4) **Installation du conseil municipal** (ordre du tableau)

L'ordre du tableau des conseillers en exercice s'établit selon les règles suivantes : les candidats doivent être inscrits dans l'ordre rigoureux des suffrages obtenus et, à égalité de voix, par priorité d'âge. Les élus au second tour doivent être inscrits après ceux élus au premier. Toutefois, le Maire et les Adjoints prennent rang avant tous les autres Conseillers municipaux.

En conséquence, l'ordre du tableau des conseillers en exercice se présente ainsi :

1	M. Daniel FASQUELLE	Maire
2	Mme Juliette BERNARD-BIEBUYCK	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
3	M. Hervé DEPERNE	2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
4	Mme Anne CHOTEAU	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
5	M. Paul DUMONT	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
6	Mme Madeleine DERAMECOURT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
7	M. Denis CALOIN	6 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
8	Mme Lilyane LUSSIGNOL	7 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
9	M. Philippe HAGNERÉ	8 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
10	Mme Sophie MOREL	Conseillère Municipale
11	Mme Marie-Joseph BETTE-DUPONT	Conseillère Municipale
12	M. Gérard DESCHRYVER	Conseiller Municipal
13	Mme Karine LE BOURLIER-BERNARD	Conseillère Municipale
14	Mme Michèle BIUNDO	Conseillère Municipale
15	M. Bernard BAUDOUX	Conseiller Municipal
16	M. Francis BEAURAIN	Conseiller Municipal
17	Mme Janick GOETGHELUCK	Conseillère Municipale
18	M. Jacques COYOT	Conseiller Municipal
19	Mme Lydwine LUTERNAUER-CAMPION	Conseillère Municipale
20	M. Thierry LEFAIRE	Conseiller Municipal
21	Mme Delphine PETIT-VAYRON	Conseillère Municipale
22	M. Hugues DEMAY-DEBÈVE	Conseiller Municipal
23	M. Franck LEMAÎTRE	Conseiller Municipal
24	Melle Emilie COLPAERT	Conseillère Municipale
25	M. Maxime JUDD	Conseiller Municipal
26	M. Patrick DOUSSOT	Conseiller Municipal
27	Mme Nathalie HERBAUT	Conseillère Municipale
28	Mme Liliane CARLIER	Conseillère Municipale
29	M. Thierry GRÉGOIRE	Conseiller Municipal

### 5) **Délégation d'attributions au Maire**

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a délégué au Maire les attributions suivantes :

- 1° d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° de procéder :
  - d'une part, à la révision périodique des tarifs existant, aucun élément du tarif ne pouvant dépasser le taux fixé dans les délibérations budgétaires ;

- d'autre part, à la détermination des tarifs à caractère temporaire ou ponctuel et à la fixation des droits complémentaires aux tarifs existants, le Conseil municipal demeurant seul compétent pour créer de nouvelles grilles tarifaires permanentes.
- 3° de procéder, dans les limites des montants et des caractéristiques financières fixées dans les délibérations budgétaires, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 206 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° de passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
- 7° de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- 11° de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12° de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code, dans la limite des crédits inscrits au budget, pour les opérations d'urbanisme engagées par délibération du Conseil municipal ;
- 16° d'ester en justice au nom de la commune, soit en demande ou en défense, soit en intervention volontaire ou sur mise en cause, devant tous les degrés et tous les ordres de juridiction, pour toutes les actions destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la collectivité territoriale ;
- 17° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 150 000 € ;
- 18° de donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° de réaliser les lignes de trésorerie sur la base du montant maximum fixé par les délibérations budgétaires ;
- 21° d'exercer, au nom de la commune et dans la limite des crédits inscrits au budget, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;
- 22° d'exercer, au nom de la commune, le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Cette mesure peut être rapportée partiellement ou totalement à tout moment. De plus, le Maire est tenu de rendre compte a posteriori des décisions qu'il a prises.

**Unanimité des présents et représentés.**

#### **6) Désignation des délégués au sein des organismes et établissements communaux et intercommunaux**

Le nombre des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est fixé à 8 (6a).

**Unanimité des présents et représentés.**

**Ont été élus :**

Pour le CCAS (6a) :

Mme Madeleine DERAMECOURT, Mme Sophie MOREL, Mme Juliette BERNARD-BIEBUYCK, M. Paul DUMONT, Mme Michèle BIUNDO, Mme Karine LE BOURLIER-BERNARD, Mme Nathalie HERBAUT, M. Thierry GRÉGOIRE.

**29 voix.**

Pour la Commission d'appel d'offres (6b) :

*En qualité de titulaires :* Mme Juliette BERNARD-BIEBUYCK, M. Paul DUMONT, Mme Janick GOETGHELUCK, M. Maxime JUDD, Mme Nathalie HERBAUT.

*En qualité de suppléants :* M. Hervé DEPERNE, Mme Marie-Joseph BETTE-DUPONT, Mme Karine LE BOURLIER-BERNARD, M. Francis BEAURAIN, M. Patrick DOUSSOT.

**29 voix.**

Pour la Commission de délégation de service public (6c) :

*En qualité de titulaires :* Mme Juliette BERNARD-BIEBUYCK, M. Paul DUMONT, Mme Janick GOETGHELUCK, M. Maxime JUDD, M. Patrick DOUSSOT.

*En qualité de suppléants :* Mme Marie-Joseph BETTE-DUPONT, M. Hervé DEPERNE, Mme Anne CHOTEAU, M. Francis BEAURAIN, Mme Nathalie HERBAUT.

**29 voix.**

Pour le Jury de concours (6d) :

*En qualité de titulaires :* Mme Anne CHOTEAU, Mme Juliette BERNARD-BIEBUYCK, Mme Janick GOETGHELUCK, M. Maxime JUDD, M. Patrick DOUSSOT.

*En qualité de suppléants :* Mme Marie-Joseph BETTE-DUPONT, M. Bernard BAUDOUX, Mme Karine LE BOURLIER-BERNARD, M. Hervé DEPERNE, Mme Nathalie HERBAUT.

**29 voix.**

Le nombre des membres du Comité de direction de l'Office du Tourisme, des Sports et de la Culture est fixé (6e) :

- à 8 pour les membres issus du Conseil municipal,
- et à 7 pour les membres titulaires représentant les professions et associations intéressées à l'économie touristique et à l'animation de la station, dans les domaines suivants : l'hôtellerie, la restauration, l'artisanat, les associations sportives, les associations culturelles, les agences de voyage, les casinos, les commerces, le Syndicat d'Initiative. Des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires sont élus selon les mêmes modalités.

**Unanimité des présents et représentés.**

**Ont été élus (6f) :**

Pour la Caisse des Écoles : Mme Madeleine DERAMECOURT, Mme Delphine PETIT-VAYRON.

**29 voix.**

Pour l'Office du Tourisme, des Sports et de la Culture (OTSC) :

*Au titre des élus :* M. Daniel FASQUELLE, M. Hervé DEPERNE, M. Bernard BAUDOUX, M. Jacques COYOT, Mme Juliette BERNARD-BIEBUYCK, M. Denis CALOIN, Mme Lilyane LUSSIGNOL, Melle Émilie COLPAERT.

Au titre des professions et associations intéressées à l'économie touristique et à l'animation de la station :

*En qualité de titulaires :* M. Philippe FLAMENT (représentant l'hôtellerie), M. Nicolas CARLU (représentant la restauration), M. Jacques LANDRY (représentant l'hôtellerie), M. Gilles LEQUIEN (représentant l'artisanat), M. Eric CHOTEAU (représentant le TAC Omnisports et les associations sportives), M. Philippe LYARDET (représentant la Société Académique et les associations culturelles), M. Patrick GONET (représentant les agences de voyage).

*En qualité de suppléants :* M. Sébastien MARY (représentant l'hôtellerie), M. Eric FORGET (représentant les restaurants), M. Christophe LANCEL (représentant les casinos), Mme Sophie HOSCHEDÉ (représentant les commerces), Mme Blanche BLONDEL (représentant le Syndicat d'Initiative), Mme Anne-Marguerite FAUQUERT (représentant les associations culturelles), M. Jean SCHNEIDER (représentant l'Alliance Française et les associations culturelles).

**29 voix.**

Pour la Commission communale des marchés forains : M. Jacques COYOT, Mme Janick GOETGHELUCK, M. Paul DUMONT.

**29 voix.**

Pour la Commission communale des taxis : M. Jacques COYOT, Mme Michèle BIUNDO.

**29 voix.**

Pour le Comité Technique Paritaire :

*En qualité de titulaires :*

Mme Juliette BERNARD-BIEBUYCK, M. Paul DUMONT, M. Philippe HAGNERÉ, Mme Marie-Joseph BETTE-DUPONT, M. Bernard BAUDOUX, Mme Madeleine DERAMECOURT.

*En qualité de suppléants :* Mme Sophie MOREL, Mme Karine LE BOURLIER-BERNARD, M. Francis BEAURAIN, Mme Michèle BIUNDO, M. Franck LEMAÎTRE, M. Hugues DEMAY-DEBÈVE.

Pour le Conseil d'Administration du Lycée Hôtelier :

*En qualité de titulaires* : M. Hervé DEPERNE, Mme Madeleine DERAMECOURT, M. Thierry GRÉGOIRE.

*En qualité de suppléants* : Melle Emilie COLPAERT, Mme Lydwine LUTERNAUER-CAMPION, M. Denis CALOIN.

**29 voix.**

Pour le Conseil d'Administration du Collège Maxence Van Der Meersch :

*En qualité de titulaires* : Mme Madeleine DERAMECOURT, M. Denis CALOIN.

*En qualité de suppléants* : Mme Delphine PETIT-VAYRON, M. Thierry LEFAIRE.

**29 voix.**

Pour la Société d'Économie Mixte de l'Aéroport du Touquet (SEMAT) : M. Daniel FASQUELLE, Mme Juliette BERNARD-BIEBUYCK, M. Hervé DEPERNE, M. Bernard BAUDOUX, M. Francis BEAURAIN, M. Thierry LEFAIRE, Mme Lydwine LUTERNAUER-CAMPION.

**29 voix.**

Pour l'Amicale du Personnel communal et paracommunal :

*En qualité de titulaires* : M. Daniel FASQUELLE, Mme Juliette BERNARD-BIEBUYCK.

*En qualité de suppléants* : M. Philippe HAGNERÉ, M. Paul DUMONT.

**29 voix.**

Pour la Communauté de communes Mer et Terres d'Opale :

*En qualité de titulaires* : M. Daniel FASQUELLE, Mme Anne CHOTEAU, M. Denis CALOIN, Mme Juliette BERNARD-BIEBUYCK, M. Gérard DESCHRYVER, M. Francis BEAURAIN, M. Philippe HAGNERÉ.

*En qualité de suppléants* : Mme Lydwine LUTERNAUER-CAMPION, M. Bernard BAUDOUX, M. Hervé DEPERNE, Mme Lilyane LUSSIGNOL, M. Jacques COYOT, M. Paul DUMONT, Mme Marie-Joseph BETTE-DUPONT.

**29 voix.**

Pour le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la région d'Étaples (SIVOM) :

*En qualité de titulaires* : M. Daniel FASQUELLE, M. Paul DUMONT, M. Gérard DESCHRYVER, Mme Marie-Joseph BETTE-DUPONT.

*En qualité de suppléants* : Mme Anne CHOTEAU, M. Philippe HAGNERÉ.

**29 voix.**

Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Base Vallée de la Canche :

*En qualité de titulaires* : M. Daniel FASQUELLE, M. Gérard DESCHRYVER.

*En qualité de suppléant* : M. Francis BEAURAIN.

**29 voix.**

Pour le SIVU Opal'Origine :

*En qualité de titulaires* : M. Paul DUMONT, Philippe HAGNERÉ, Mme Lilyane LUSSIGNOL.

*En qualité de suppléants* : Mme Karine LE BOURLIER-BERNARD, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Delphine PETIT-VAYRON.

**29 voix.**

La séance est levée à 11 H 15.

Fait au Touquet-Paris-Plage, le 21 mars 2008

Le Député-Maire,

Daniel FASQUELLE